



Vente d'une maison reçue par donation partage

Par cascroute

Bonjour

Mes parents ont partagé leurs biens immobiliers il y a un an de la façon suivante :

mon frère a reçu une maison en pleine propriété (qu'ils avaient eux mêmes reçue de ma tante à son décès sans enfant)

j'ai reçu pour ma part leur maison en nue propriété.

Tout ça en parfait accord.

Mon frère souhaite vendre son bien.

Qu'en est-il alors des droits payés sur la donation il y a un an? Les services fiscaux ayant 3 ans pour vérifier l'estimation, que peut-il se passer s'il vend plus cher que l'évaluation (par un agent immobilier sur conseil du notaire) qui a servi à la donation?

Merci de vos réponses